



16ème législature

Question N° : 17571	De Mme Virginie Duby-Muller (Les Républicains - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse >Dissuasion nucléaire	Analyse > Dissuasion nucléaire.
Question publiée au JO le : 07/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre des armées sur le sujet de la dissuasion nucléaire. Dans un entretien aux médias du groupe EBRA, publié le samedi 27 avril 2024, le Président de la République a déclaré vouloir ouvrir le débat quant à la mutualisation de la dissuasion nucléaire française dans le cadre d'un projet de défense européenne. Ce dispositif militaire obtenu grâce la volonté politique du général de Gaulle, la connaissance scientifique des chercheurs français et la puissance de son industrie a permis au pays d'en être doté dès la fin des années 1960 pour marquer son indépendance. Depuis le retrait effectif du Royaume-Uni de l'Union européenne le 1er janvier 2021, la France est le seul pays de l'Union européenne à disposer de l'arme atomique, cela lui confère un rôle particulier et une voix qui est écoutée dans le concert des Nations. Une telle éventualité soulève des questions en matière de perte de souveraineté pour le pays, de commandement, de délais de prise de décision, de responsabilité finale de la frappe nucléaire, etc. Ainsi, elle souhaite savoir si le Gouvernement discute d'une telle éventualité avec ses homologues européens, ce qui remettrait gravement en cause la doctrine de la dissuasion nucléaire française.